



Service de presse

☎ : 01 48 18 84 70

Fax : 01 48 57 15 20

Déclaration de Daniel Prada, membre de la Commission exécutive de la CGT et responsable du dossier assurance maladie à propos du rapport du Haut conseil de l'assurance maladie

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie vient de rendre son rapport.

1 - Il confirme l'apport considérable que notre système solidaire de Sécurité sociale a pu apporter depuis 1945 à notre système sanitaire.

2 - Il affirme, contrairement à de nombreux détracteurs et à la plupart des rapports officiels, que la dynamique de croissance des dépenses de santé est durablement supérieure au produit Intérieur Brut.

3 - Il met en évidence la nécessité de redéfinir « les chantiers » devant être l'objet de réformes :

- Le financement
- L'amélioration de la qualité et de l'organisation du système
- La politique du médicament
- La « gouvernance » du système

Autant de choix auxquels les salariés et la population doivent être étroitement associés.

4 - S'agissant de la réforme du financement, considérant qu'on ne pourra pas continuer à faire appel aux seuls assurés sociaux, suffisamment mis à contribution, la CGT réinsiste une nouvelle fois, afin de faire face aux besoins de financement, sur la nécessité d'élargir celui-ci à d'autres acteurs et à d'autres sources de revenus, comme les revenus financiers.

Le gouvernement doit tirer un diagnostic des premières conclusions et, en premier lieu, interrompre certaines procédures en cours qui anticipent et prennent le contre-pied de propositions du Haut Conseil. L'action des personnels hospitaliers aujourd'hui, confrontés à une dégradation des conditions d'exercice de leurs métiers ayant des conséquences sur les malades, atteste de la nécessité de stopper toutes les dispositions du ministre de la Santé qui ne font qu'aggraver la situation.

A cet effet, le gouvernement doit rapidement préciser les modalités qu'il compte mettre en œuvre pour de réelles négociations permettant aux citoyens et aux salariés d'être partie prenante des futures orientations relatives à l'avenir de l'assurance maladie. Il est hors de question pour la CGT d'accepter, sur de tels enjeux, des procédures ou des décisions autoritaires qui tourneraient de fait délibérément le dos à tout débat démocratique.

Dans un tel contexte, aussi essentiel pour l'avenir des salariés comme de nos concitoyens, l'ensemble du mouvement syndical doit prendre toutes ses responsabilités afin d'engager une sensibilisation et une mobilisation des salariés pour que des décisions, conformes à leurs besoins et à leurs revendications, l'emportent dans les prochains mois.

Montreuil, le 22 janvier 2004.